

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice

Ministère de la Culture, des Arts, de la Communication et des Relations avec le Parlement

Appel à manifestations d'intérêt (AMI) pour la sélection d'une short liste AMI N°002-MCACRP/2025

1. Le présent appel à manifestation d'intérêt fait suite à la publication du Plan Annuel des Achats (PAA) 2025, disponible sur le site : www.armp.mr.
2. Dans le cadre de son projet de généralisation des musées régionaux pour la valorisation du patrimoine culturel national, le Ministère de la Culture, des Arts, de la Communication et des Relations avec le Parlement lance un projet de réhabilitation du siège du musée régional d'Aïoun.
3. Le présent appel vise à établir une short liste d'entreprises spécialisées dans les travaux de réhabilitation de bâtiments publics pour la réalisation desdits travaux.
4. La participation à cette manifestation d'intérêt est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les entreprises légalement constituées, à condition qu'elles ne fassent pas l'objet d'une interdiction ou d'une suspension.
5. Les candidats intéressés et remplissant les conditions d'éligibilité sont invités à manifester leur intérêt en soumettant les informations démontrant leur capacité à fournir les services requis, notamment : la nature de leurs activités, le nombre d'années d'expérience, les qualifications techniques, l'organisation managériale, le personnel permanent et occasionnel disponible, les références dans l'exécution de prestations similaires.
6. Les critères requis pour la qualification sont les suivants :

Expérience générale : au moins 4 ans d'activité pertinente dans le domaine des travaux publics ou de réhabilitation.

Références spécifiques : au moins deux (2) expériences comparables en termes de nature, de complexité et de volume.

Pondération :
✓ Expérience générale : 40 %
✓ Expérience spécifique : 60 %

Chaque référence doit mentionner l'intitulé de la prestation ainsi que sa date.
7. Une short liste de cinq (5) candidats maximums, répondant au mieux aux exigences techniques, sera établie conformément aux dispositions de l'arrêté N°0292/PM du 13 mars 2023.

8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à soumettre leurs offres techniques et financières dans le cadre d'une procédure de Sélection Concurrentielle, selon la Section III de l'arrêté précité, relatif aux dépenses en dessous du seuil de compétence des CPMP.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues les jours ouvrables, aux heures de bureau, à l'adresse suivante :

Ministère de la Culture, des Arts, de la Communication et des Relations avec le Parlement

Personne à contacter : Moctar Mohamed Fadel

Téléphone/WhatsApp : (00 222) 44 48 04 69

9. Les propositions de services, rédigées en langue arabe ou française - seules les pièces constitutives du dossier de candidature libellées en arabe ou en français ou accompagnées de leur traduction conforme dans l'une de ces deux langues seront prises en compte - devront être déposées au plus tard le jeudi 1er mai 2025 à 17h00, au Secrétariat Central du Ministère de la Culture, des Arts, de la Communication et des Relations avec le Parlement : Rue 200, Av. Mohamed Said Homody - Tevragh-Zeina

Et adressées à Monsieur le Secrétaire Général du Ministère.

Et porter la mention : « Réhabilitation du siège du musée régional d'Aïoun »

Nouakchott, le 25/04/2025

Sidi Mohamed Jeddou Khatry

